

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Mme Jacqueline Bovier par le bureau d'architecture Jean-Michel Darioli pour la construction d'un garage avec dépôt sur la parcelle n° 10'310, folio n° 100, zone Résidentielle R3, lieu-dit Les Tzezes à Versegères, coord. 2'583'830/1'101'665

M. Jean-Maurice Luy pour la construction d'un garage-dépôt sur la parcelle n° 13'423, folio n° 54, zone Village V1, au Sappey, coord. 2'582'610/1'102'350

M. David Alter pour la pose provisoire de containers de chantier sur la parcelle n° 18'680, folio n° 97, zone de Constructions et d'installations publiques B, lieu-dit Probé à Montagnier, coord. 2'583'184/1'102'708

M. Jean-Paul Vuillemin pour la création d'une terrasse, la reconstruction du balcon au rez supérieur, la rénovation du balcon à l'étage et la modification d'ouvertures en façade Sud sur la parcelle n° 16'463, folio n° 92, zone Touristique moyenne densité T3, à Médières, coord. 2'583'435/1'104'290 (Projet en dérogation à l'art. 97 du RCCZ)

M. Nicolas Filliez par le bureau d'architecture Jean-Philippe Domingues pour la construction d'une habitation sur la parcelle n° 17'860, folio n° 22 (43), zone Résidentielle R3, lieu-dit Les Dzardis à Villette, coord. 2582220/1103515

M. Noël Michaud pour la création d'une terrasse, d'une cheminée et la pose de panneaux solaires en toiture sur la parcelle n° 22'205, folio n° 64, zone Mayen, lieu dit le Biolay aux Mayens de Champsec, coord. 2'584'130/1'100'365

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs,
nos salutations distinguées.